



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Affaire suivie par :

Elodie FORÉT

☎ : 02 99 71 53 17

✉ : [elodie.foret@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:elodie.foret@ille-et-vilaine.gouv.fr)

REDON, le 12 janvier 2012

---

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

### SOCIETE TREE – LA DOMINELAIS

Compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2011

---

M. BRUNEAU, Sous-préfet de REDON, a présidé, le 14 septembre 2011, la réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets industriels non dangereux de la société TREE à LA DOMINELAIS.

Étaient présents :

Collège des collectivités territoriales

- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du GRAND FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne
- M. André DIOR, membre du comité de riverains

Collège de l'exploitant

- M. Claude BLANC, représentant du groupe Charles ANDRE
- M. Patrice COUTURIER, Directeur général Société TREE
- M. Laurent ROEDINGER, Responsable d'exploitation TREE

Collège des représentants de l'Etat

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant Madame la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christian ENFRIN, représentant Monsieur le Directeur de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé
- M. Dominique COFFINET, représentant Monsieur le Directeur départemental du Territoire et de la Mer

Assistait également à la réunion :

- Mlle Elodie FORÉT, chargée de mission auprès du cabinet de la Sous-préfecture de Redon.

Après avoir constaté les absences de M. Patrick DURAND, membre de l'association ARCAVIE, et de M. Jean-François GUERIN, représentant le conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. BRUNEAU ouvre la séance.

M. BRUNEAU, président de la CLIS, s'excuse de la date tardive de cette première réunion de la commission pour l'année 2011. Pour les années suivantes, il serait préférable d'organiser la première réunion au printemps avec pour ordre du jour : le rapport d'activité de l'année passée. La seconde réunion pourrait ainsi être fixée en fin d'année. Son ordre du jour serait une visite de terrain.

Lors de la réunion du 15 juin 2010, suite aux relevés d'analyse des eaux de ruissellement, M. COUTURIER avait signalé un dysfonctionnement en matière d'assainissement à l'aire de repos de la Primaudais. M. BRUNEAU avait averti la DIRO. Depuis, cette aire de repos située sur la RN 137 a été rasée.

## **I – Approbation des comptes-rendus des réunions de la CLIS du 15 juin et du 8 septembre 2010**

Les comptes-rendus des deux précédentes réunions ont été validés. Toutefois, des corrections ont été demandées par M. COUTURIER au compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2010.

Après examen et discussion, quelques modifications sont approuvées par les membres de la CLIS :

- Page 2 : Première partie, « vie » d'une alvéole, exploitation : remplacer « les couches suivantes sont bien compactées par un chenillard » par « les couches suivantes sont bien tassées par un compacteur de 45 tonnes ».
- Page 2 : Première partie, « vie » d'une alvéole, clôture : ajouter « une seconde couche de schiste » après « une couche de GSB »
- Page 2 : Première partie, « contrôles environnementaux effectués », remplacer « peu fermenticides » par « peu fermentescibles »

## **II – Rapport d'activité 2010**

M. COUTURIER présente le rapport d'activité 2010 sous forme de vidéoprojection aux membres de la CLIS.

### **- Présentation de l'installation**

Les activités d'entrées et de sorties de la plateforme sont présentées.

L'activité liée au stockage de déchets non dangereux (ISDND) a baissé en 2010. Ce constat suscite un certain nombre de questions de la part des membres de la CLIS. Il soulève les problèmes liés à l'élimination des déchets qui n'est pas fixée au niveau du département. La baisse est due en particulier à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). La concurrence entre les sites d'élimination est forte. Les déchets migrent ainsi sur de grandes distances pour bénéficier de sites qui même s'ils sont plus éloignés ont compte tenu de leurs activités une TGAP plus réduite. Compte tenu de la valorisation de biogaz pour les ISDND accueillant des déchets fermentescibles, la société TREE ne peut pas remplir cette condition car elle a l'interdiction de recevoir des déchets de ce type. M. LEVAVASSEUR précise qu'un projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est en cours d'élaboration au conseil général.

### **- Analyses environnementales**

La surveillance se fait sur les eaux souterraines (5 piézomètres), les écoulements de subsurface (puits de relevage), les eaux de ruissellement au niveau du bassin Nord, les ruisseaux de la Primaudais et de Gras (6 points de contrôle).

L'eau analysée est de bonne qualité. Il faut seulement noter de légères traces de nitrates dans les ruisseaux de

la Primaudais et de Gras durant la période hivernale (de décembre à avril : 30 à 50 mg/l). En été, le lessivage des sols diminue la teneur en nitrate.

**- Gestion des effluents**

**- Informations diverses**

Six nouvelles alvéoles ont été construites. Elles seront utilisées jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

De novembre 2009 à février 2010, la voirie d'accès au site a été aménagée.

Il est demandé au collège de l'exploitant de préciser dans son prochain rapport annuel les points suivants :

- rappeler les résultats de l'activité de la plateforme des années passées dans les tableaux de synthèses (entrées/sorties ) pour avoir des points de comparaison, et ainsi pouvoir comparer l'activité sur le moyen terme (3 à 5 ans)

- rappeler les analyses des eaux des années passées.

-> M. LEVAVASSEUR souligne que cette comparaison des résultats permettra de démontrer l'absence d'impact de l'installation sur l'environnement.

- d'indiquer le nombre de personnel de l'entreprise : 6 salariés employés directement par l'entreprise TREE, 10 personnes équivalent temps plein (ETP) en sous-traitance pour les travaux (terrassment, installation de la géomembrane,...), gardiennage, analyses environnementales.

**Remarques diverses :**

Mme DUBOIS, maire de la DOMINELAIS, indique que des riverains se sont plaints d'odeurs désagréables (odeur d'œuf pourri) au mois de juillet 2011. Le collège de l'exploitant précise qu'ils sont très vigilants. Mais, en cas de soucis, il faut les contacter le plus rapidement possible. M. ENFRIN émet l'hypothèse de la production d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S), gaz dont le seuil olfactif est très bas, à partir des sulfates présents dans les déchets de plâtre.

M. LEVAVASSEUR précise qu'il n'y a pas de problèmes à relever. Le site respecte bien les dispositions réglementaires. Le bilan fourni est très complet.

M. PEGEAUD souligne le travail remarquable fourni par le collège de l'exploitant en réalisant un dossier complet.

**III – Rapport sur les incidents**

M. COUTURIER fait un rappel des incidents du 27 au 30 avril et du 11 mai 2010. Les deux départs de feu étaient probablement dus à la présence d'une fusée de détresse. Aucun système de détection de fusées de détresse n'existe sur le marché. Des travaux de réparations des alvéoles ont donc été entrepris.

Suite à ces incidents, la société TREE a mis en place trois mesures préventives :

- la société TREE a envoyé à ses clients (collecteurs ou producteurs de tout-venant de déchetteries) une lettre de sensibilisation aux risques d'incendie provoqués par la présence de fusées de détresse dans les déchets,

- la société TREE a rappelé à son personnel interne les consignes de sécurité liées à l'exploitation,

- un spécialiste des phénomènes de combustion est intervenu pour une mission de conseil et un contrôle thermographique des talus.

M. DAVID demande au collège de l'exploitant comment est assurée la liaison avec les sapeurs-pompiers en cas d'incident. M. COUTURIER précise que les sapeurs-pompiers de Bain-de-Bretagne sont déjà venus

visiter le site de l'entreprise, ils ont également un plan de celle-ci et leur POI. L'extinction d'un incendie consiste essentiellement à étouffer le foyer avec des matériaux minéraux ; l'utilisation d'eau issue prioritairement de la réserve incendie à l'entrée du site (250m<sup>3</sup>) a pour objectif de sécuriser les interventions d'engins.

#### IV – Questions diverses

M. DAVID soulève deux questions d'ordre environnemental :

- Est-il possible d'avoir une autre utilisation des eaux de pluies que le retour dans les ruisseaux ? M. DAVID propose de les utiliser pour les terres agricoles. M. COUTURIER rappelle que ces eaux pluviales sont utilisées pour l'arrosage du compost, voire pour la maîtrise des flammes lors d'un incendie. La société TREE n'a pas réfléchi à une autre utilisation. M. LEVAVASSEUR souscrit aux propos tenus par M. DAVID concernant la limitation de la consommation d'eau du réseau d'alimentation en eau potable. Une réflexion est également à mener auprès des agriculteurs de la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY.

- Est-il possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur les espaces du centre (anciennes alvéoles) où il n'y a plus d'exploitation ? M. COUTURIER explique que le site pourrait proposer un potentiel de 1ha d'ici 2014/2015. Il s'était tourné vers la société ARMORGREEN en 2010 pour étudier des pistes. Cependant, l'installation de panneaux photovoltaïques ne fait pas l'unanimité des membres de la CLIS. Les terrains récupérés après exploitation ne sont pas suffisamment stables pour certains membres de la CLIS.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 7 décembre 2011 à 9h30. La réunion aura lieu sur le site de l'entreprise pour permettre sa visite et de constater les nouveaux aménagements. M. BRUNEAU remercie les participants.

Le Président

Pour le Préfet et par délégation

Le Sous-préfet de Redon,

Jean-Jacques NARAYANINSAMY

